

## Sixième dimanche de Pâques

Dans ce grand discours de Jésus après le repas, Jésus pour la première fois promet à ses disciples que lorsque lui ne sera plus avec eux, ils auront un autre défenseur, un autre intercesseur : l'Esprit Saint. L'Esprit Vérité qui leur fera connaître toutes choses.

La vérité comme le soulignait le texte qui précède, c'est faire la volonté du Père. L'Esprit donné aux disciples va leur permettre de connaître toute la volonté du Père et de l'accomplir.

L'Esprit est là pour leur permettre de vivre concrètement cette volonté ultime du Père, celle de rassembler tous les hommes.

Dans les actes des Apôtres nous voyons que cet Esprit est donné aux disciples après leur baptême, c'est l'Esprit que nous même avons reçu par l'onction d'huile parfumée après le baptême et à la confirmation.

- D'abord l'Esprit nous est donné *en Église* pour que nos communautés puissent déjà être le signe, le sacrement, de cette vie nouvelle, de cette vie fraternelle en Christ, signe du royaume à venir.

Il nous est donné pour que comme dans les actes des apôtres on puisse dire de nous : "*Voyez comme ils s'aiment !*"

- Nos communautés sont-elles vraiment le lieu d'une vie fraternelle qui fasse signe ?

- L'Esprit nous est donné, pour que chacun, à la place qui est la sienne, contribue à l'avènement du Royaume en étant artisan de respect pour chacun, de justice pour tous, et de paix au quotidien.

- Chacun de nous s'efforce-t-il d'être, comme nous y invitent les béatitudes, doux, miséricordieux, artisan de paix ?

Pour vivre ces deux aspects de notre vie Chrétienne dans l'Esprit, il nous faut *contempler Jésus* faisant de toute sa vie une réponse d'amour à la volonté du Père de rassembler tous les hommes.

Il nous faut donc par la méditation des Écritures et par la prière nous unir intimement à lui et *invoker l'Esprit* pour nous y garder.

Il nous faut aussi, comme nous invitait Saint Pierre dans la deuxième lecture, *être toujours prêt à rendre compte, avec douceur et respect, de l'espérance qui est en nous.*